

# **Brullioles**



# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2017

## Conseil Municipal d'Enfants

A chaque fin de mandat du Conseil Municipal d'Enfants, une sortie sur Paris est offerte aux jeunes conseillers municipaux pour les remercier de leur investissement durant leur petite mandature. Les enfants du 3ème Conseil Municipal d'Enfants sont donc partis pour Paris le jeudi 26 octobre 2017. Ils ont visité l'Assemblée Nationale, la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe et le Musée Grévin. Les enfants étaient enchantés de cette journée très intense.

## Amendes de police

Monsieur le Maire informe les élus qu'une dotation de 3 000 € a été attribuée à la commune deBrullioles pour l'année 2017.

## Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

#### 1] Adhésion de la commune de Sainte-Catherine à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Sainte-Catherine a fait le choix d'intégrer la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Accord du Conseil Municipal.

## 2] Retrait de la commune de Brussieu de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

La commune de Brussieu avait, bien avant la fusion des Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais, émis le souhait de rejoindre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA). Le conseil municipal de Brussieu a délibéré le 14 mars 2017 officialisant sa demande d'adhésion à la CCPA et son retrait de la CCMDL.

Le conseil communautaire de la CCMDL réuni le 12 septembre 2017 a donné un avis positif à la demande de la commune de Brussieu, sous condition de la cession du bâtiment « Jacques Cœur » estimé à 385 000 €.

Le conseil communautaire de la CCPA réuni le 28 septembre 2017 a approuvé l'entrée de la commune de Brussieu mais en refusant l'acquisition du bâtiment « Jacques Cœur ».

Les délibérations des deux intercommunalités n'étant pas concordantes, le Préfet du Rhône a décidé que la commune de Brussieu resterait membre de la CCMDL.

## 3] Composition du Conseil Communautaire à compter du 1er janvier 2018

Huit nouvelles communes vont rejoindre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Il y a donc nécessité de délibérer sur la composition du conseil communautaire avec une répartition de 44 conseillers communautaires comme suit :

4 sièges	Pour Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise				
2 sièges	Pour Saint Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute-Rivoire, Montrottier, Sainte Foy l'Argentière et Brussieu				
1 siège	Pour Pomeys, Aveize, Chevrières, Saint Genis l'Argentière, Sainte Catherine, Chambost-Longessaigne, Villechenève, Grammond, Meys, Brullioles, Dueme, Souzy, Grézieu le Marché, Coise, Maringes, Saint Denis sur Coise, Saint Clément les Places, Virigneux, Longessaigne, La Chapelle sur Coise, Viricelles, Montromant et Châtelus				

## Cimetière

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée dans le code général des collectivités territoriales. Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères : avoir plus de 30 ans d'existence, la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans et être en état d'abandon.

L'état d'abandon a été constaté sur plusieurs concessions. Le conseil municipal décide de lancer une procédure de reprise. Il est précisé que la commune ne pourra disposer des concessions seulement que trois ans après l'établissement du premier procès-verbal.

# Syndicat Brévenne Turdine - SYRIBT

Mutualisation d'un poste de technicien « rejets industriels »

La mise en place des conventions de rejets industriels et artisanaux relève d'une obligation légale mais souvent peu respectée. Ces conventions – autorisations sont à l'initiative des services gestionnaires de l'assainissement.

Un recensement des entreprises nécessitant une action a été réalisé par le Syndicat. Au vu de la quantité de travail afin de régulariser la situation, un poste mutualisé de technicien est envisagé à l'échelle du bassin versant Brévenne Turdine sur une période de 3 ans. Une répartition du coût annuel a été estimée par le syndicat, sur la base du nombre d'entreprises recensées sur la commune (7 pour Brullioles). La participation pour la collectivité s'élèverait à 436 € annuel sur trois ans.

## Adressage

La Région a alloué une subvention de 7 568 € dans le cadre de la mise en place de l'adressage et la numérotation des voies communales, ce qui correspond à 40 % de la dépense HT.

La nomination des voies est finie. La numérotation est en cours de modification suite à des réajustements émis par la commune.

#### Travaux

#### Restaurant scolaire

L'association « restaurant scolaire » a changé les fenêtres du réfectoire pendant les vacances de la Toussaint.

Les dalles du plafond étant bien abîmées et l'éclairage plus adapté, il est décidé de procéder à la réfection du plafond et au remplacement de l'éclairage avec la mise en place de 8 pavés LED, intégrés dans le plafond. Le coût total des travaux s'élève à la somme de 3 350 € HT. Ils seront effectués pendant les vacances de Pâques.

Afin de résoudre les problèmes sonores dans le réfectoire, il est décidé d'installer quatre panneaux muraux absorbant acoustiques (avec impression d'une photo sur chacun). Le devis s'élève à la somme de 2 090 € HT.

Salle garderie périscolaire : Dans le même objectif de réduire les bruits dans cette salle, il est décidé d'installer des panneaux acoustiques en mousse mais cette fois suspendus au plafond. Le devis prévoit l'installation de 8 panneaux pour un coût unitaire de 90 €. HT

**Grillage station d'épuration :** Une partie du grillage de la station d'épuration était couchée suite aux inondations de novembre 2016. Le coût de cette réfection s'élève à la somme de 1 021 € HT.

Poteau Incendie: Un poteau incendie, lieu-dit Pitaval, ne fonctionne plus. Il est décidé de changer ce poteau pour un coût de 2 202 € HT.

**Installation d'une poubelle au parc :** A la demande du Conseil Municipal d'Enfants, il sera installé une plus grande poubelle. Il est appréciable de constater que de nombreux enfants se retrouvent au parc pour jouer.

#### Questions diverses

- 1] Association des parents d'élèves garderie périscolaire : L'effectif des enfants inscrits pendant les périodes d'accueil de la garderie périscolaire a augmenté et deux personnes ne suffisent plus pour encadrer une trentaine d'enfants.

  Il a été proposé à Madame Isabelle TOINON, agent communal, de seconder Mesdames Joëlle AGUADO et Joëlle DEVAUX. Les
- Il a été proposé à Madame Isabelle TOINON, agent communal, de seconder Mesdames Joelle AGUADO et Joelle DEVAUX. Les heures complémentaires seront prises en charge par la commune. Une participation sera demandée à l'association des Parents d'Elèves pour mise à disposition des locaux.
- 2] Tennis club de Brullioles : Le Conseil Municipal autorise le Tennis Club à installer des panneaux publicitaires contre le grillage qui se trouve le long du court de tennis.

## Manifestations à venir

Novembre 2017		Décembre 2017		
Dimanche 26	Association des familles – Marché de Noël	Vendredi 8	Les Gônes de Brullioles – animations et parade	
Jeudi 30	Cinéma	Samedi 9	Téléthon	
		Jeudi 14	Cinéma	
		Jeudi 28	Cinéma	

## Achat groupé de fuel

Nous pouvons enregistrer les commandes en fuel normal et en fuel grand froid. Vous avez jusqu'au samedi 9 décembre pour passer commande auprès du secrétariat. Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous. Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

Dernier délai pour déposer les commandes	Consultation des fournisseurs et commande	Livraison
Samedi 9 décembre	Mardi 12 décembre	Entre le 13 et le 15 décembre

La prochaine commande aura lieu en février 2018.

# Distribution des sacs noirs et des sacs jaunes

La distribution des sacs noirs (ordures ménagères) et des sacs jaunes (tri sélectif) aura lieu sur deux samedis, les 2 et 9 décembre 2017 de 8h30 à 11h30, salle du conseil de la mairie (accès place de l'église).